

MAIRIE DE CORBEILLES

Loiret

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTÉS DU MAIRE
N° 2020 113**

**ARRETE D'AUTORISATION DE REOUVERTURE DE LA SALLE DU PONT
DE L'ARCHE (SAUF JUDO) DANS LE CADRE DU DECONFINEMENT**

Le Maire de CORBEILLES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les consignes données par les autorités et dans le cadre de la stratégie de déconfinement,

ARRETONS

Article 1 : La salle du judo au Pont de l'Arche est réouverte au public à partir du Mardi 2 Juin 2020 selon les conditions en vigueur imposées par le gouvernement (sauf pour le judo).

La pratique des sports collectifs et de contact est interdite.

Article 2 : Madame le Maire de Corbeilles est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de chacun des établissements concernés par la fermeture. Ampliation sera adressée :

- à la CC4V de Ferrières
 - à l'association Gym Détente, club du Judo,
 - à la Gendarmerie de Corbeilles
- et sera diffusé sur le site de la commune.

Fait à CORBEILLES, le 05/06/2020

